

le 11 octobre 2021

COMPTE-RENDU DU CTL DU 07 OCTOBRE 2021

Les Organisations syndicales ont été conviées ce jeudi 7 octobre à un CTL portant sur de nombreux points à l'ordre du jour.

Après avoir approuvé le procès-verbal du CTL du mois de juin 2021, les représentants de Solidaires sont intervenus sur tous les points à l'ordre du jour.

1. Point sur la situation sanitaire

La direction est satisfaite de constater que la quasi-totalité des missions a pu être assurée et que le déploiement du télétravail ait permis la continuité du service public.

A la DRFIP Martinique, depuis le début de la crise sanitaire on a pu dénombrer 25 cas positifs au covid, 1 hospitalisation. L'absence de cluster a été souligné et le directeur en a profité pour rappeler la nécessité de respecter les gestes barrières.

Un point a été fait concernant les stocks de produits nécessaires, la direction a indiqué qu'à ce jour peu de chef de service lui ont fait part de besoins.

Solidaires a fait remonter les doléances de certains agents concernant la mise à disposition des produits tels gels, lingettes. Faute de l'obtenir de la part de l'administration, ils sont obligés de s'en fournir personnellement.

Le directeur a indiqué qu'il se rapprochera des chefs de service concernés.

2. Point étape sur le télétravail

La direction a communiqué quelques chiffres: 420 agents sur 520 ont été équipés d'un portable; certains n'en souhaitent pas afin de ne pas être mis en télétravail obligatoire.

202 agents sont en télétravail tout mode confondu dont 185 type protocole (dont 10 médical) sachant que depuis la réforme, ce chiffre évolue quotidiennement. Il est précisé que tant que la situation d'urgence sanitaire perdure, le télétravail exceptionnel reste possible.

80 agents ont bénéficié des ASA garde d'enfants.

Solidaires a dénoncé le fait que certains chefs de service imposent le télétravail aux agents qui souhaitent bénéficier du dispositif d'ASA garde d'enfants; ce qui crée du stress pour les agents. Solidaires rappelle à la direction qu'elle s'était préalablement engagée à préciser aux chefs de service que les objectifs doivent être allégés pour le télétravailleur qui garde ses enfants en bas âge; une souplesse de travail doit être mis en place. Si l'agent est incapable de télétravailler, il doit bénéficier du dispositif d'ASA.

A ce stade de la discussion, Solidaires a dénoncé le manque de communication.

A la question des organisations syndicales sur

- l'éventuel prélèvement de jours de congés lorsqu'on prend des ASA durant cette période de crise sanitaire, le directeur indique qu'à ce jour aucun dispositif réglementaire n'a été pris.

- le remboursement forfaitaire de frais pour les télétravailleurs, la direction précise qu'aucune note n'a encore été diffusée.

A l'interpellation des représentants du personnel sur les tensions entre les chefs de service et les télétravailleurs ainsi que entre télétravailleurs et non télétravailleurs, le directeur indique que le télétravail étant un nouveau mode de travail passe par un processus d'adaptation pour tous : nouveau mode de suivi pour les chefs de service qui ont l'obligation d'assurer un équilibre entre les agents sans mettre la pression. Le directeur précise qu'une formation en management est à faire pour cette nouvelle manière de travailler.

3. Organisation de l'accueil

En tout début de discussion, Solidaires a informé la direction de l'incident qui s'est passé le matin même à Cluny entre contribuables.

La direction a décliné le nouveau dispositif mis en place à savoir

- du 4 au 18 octobre accueil téléphonique sur rendez-vous

- à compter du 19 octobre ouverture de l'accueil physique et accueil téléphonique et physique sur rendez-vous.

Elle a déploré les mauvais résultats du décroché du téléphone au sein de nombreux services freinant ainsi la prise de rendez-vous et favorisant les déplacements.

Sur ce point, Solidaires précise que dans le cadre des réorganisations du réseau, la direction a procédé à de nombreux regroupements sur des sites supprimant des emplois tout en maintenant les missions ce qui entraîne des difficultés à assurer l'intégralité des tâches de manière optimale. Les agents n'ont pas les moyens de répondre au téléphone tout en continuant à effectuer les autres tâches. Le directeur suggère alors une méthode d'organisation au sein des services visant à effectuer un roulement concernant les décrochés d'appel.

Par ailleurs, Solidaires s'est insurgé contre le manque de communication des dates d'ouverture des sites au public envers tous les agents de la DRFIP. Les élus ont demandé à la direction d'effectuer un communiqué sur ce point sans tarder. A l'issue du CTL, la direction a publié un communiqué sur ULYSSE.

4. Nouveau réseau de proximité

→ **Concernant la fusion des SIE de Saint-Pierre et de Fort-de-France**, la direction a rappelé les étapes de la concertation, la mise en place effective de cette fusion au 01/01/2022, le maintien d'une antenne à Saint-Pierre composé de 1A, 3B, 1C dont le poste sera vacant en décembre 2022 et pourvu qu'au mouvement de septembre.

Les missions de caisse et de comptabilité seront transférées à Fort-de-France.

L'antenne assurera les missions dépendant à la fois de son périmètre géographique et de celui de Fort-de-France/Schoelcher sauf pour la mise à jour des locaux.

Il est précisé que le chef de service devra veiller à un équilibre des charges entre les agents des deux sites.

Concernant la concertation, Solidaires a sollicité l'avis des élus. La direction a indiqué que c'est grâce à ses derniers que l'antenne pérenne a été maintenue; elle s'est engagée à transmettre aux organisations syndicales les documents.

Lors du vote, Solidaires s'est abstenu au motif que la décision a déjà été prise, un vote contre n'y changera rien.

→ **Concernant le changement de dénomination des SIE fusionnés**

Des propositions de dénomination ont été effectuées et seront soumises à l'avis des agents. Les modifications doivent être saisies dans TOPAD GESTION avant le 15 septembre pour un impact au 1er janvier de l'année suivante. Aussi la nouvelle dénomination ne pourra être effective qu'au 01/01/2023.

5. Transfert SMUAG et pensions

→ **Concernant le SMUAG**, le transfert est effectif depuis le 31/08/2021. Les agents (1A, 3B) n'ont pas souhaité suivre leurs missions et ont été affectés dans les services de leur choix.

Solidaires a déploré que les relocalisations ne se fassent jamais dans le département.

Si la direction dit comprendre cette interrogation, elle précise que les élus politiques ont été sollicités en vain, la présentation d'un projet immobilier ayant dû constituer un frein.

Solidaires a demandé que les organisations syndicales soient informées de ces demandes de relocalisation afin d'intervenir auprès des élus pour mieux leur expliquer la nécessité de ces relocalisations « maintien des emplois dans le département »

→ **Concernant le service des pensions**, le transfert ne sera effectif qu'au 01/01/2022 sachant qu'environ la moitié de l'effectif sera maintenu durant les 2 premières semaines de janvier car certaines opérations doivent être réalisées à cette date.

Solidaires n'a pas manqué de rappeler à la direction qu'un agent du service pension est affecté à la formation professionnelle qui se trouve actuellement sans effectif et qu'il ne faudrait pas accentuer cette difficulté en janvier en maintenant l'agent au service des pensions.

La direction promet d'y penser le moment venu.

6. Pont naturel

3 ponts sont possibles cette année : les vendredi 27 mai, 15 juillet et lundi 31 octobre.

Les organisations syndicales se sont abstenus. Solidaires a rappelé sa position sur ce point : les ponts ne doivent pas être financés par les agents.

7. Questions diverses

- Les discussions concernant la réécriture du règlement intérieur pour la mise en place de SIRHIUS pointage devraient reprendre. La direction ayant relancé Bercy.

- L'espace restauration de Cluny est toujours fermé pour travaux. Le changement des faux plafonds a permis de constater que le calorifugeage des tuyauteries était défectueux; il convient de le changer. Solidaires n'a pas manqué de rappeler qu'il s'agit d'un site amianté et que le protocole de sécurité doit être mis en place.

- Des travaux (relamping, fenêtre, toiture) sont à prévoir dans le cadre du plan de relance ; ils risquent d'engendrer des perturbations.

- En matière de formation professionnelle, Solidaires a fait remonter les doléances des agents pour lesquels le «tuilage» a remplacé un vrai dispositif de formation. La direction a affirmé que les stages en présentiel étaient remis en place et que tout agent n'ayant pas bénéficié d'un réel dispositif de formation pouvait en faire la demande via son chef de service